

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 15 février 2024, à 11 h 45, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité*)
- M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable (*à titre d'invité*)

Le président ouvre et préside la séance.

Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2024-10

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2024

Résolution n° E-2024-11

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Prolongation du contrat du technicien en aménagement du territoire et environnement

Résolution n° E-2024-12

- Prolonger le contrat de travail de M. Pierre-Olivier Samson au poste de technicien en aménagement du territoire et en environnement à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), selon les paramètres suivants :
 - Contrat à durée indéterminée, sans date de fin spécifique, mais sujet à réévaluation par la direction générale après une première période de 6 mois, une seconde période de 6 mois, et ensuite annuellement.
 - Les conditions salariales et avantages sociaux dont il bénéficie actuellement demeurent les mêmes.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 février 2024
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2024-13

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 15 février 2024, contenant les documents suivants :

- a) Liste des dépenses du 1^{er} au 31 novembre 2023 (période 12).
- b) Liste des dépenses du 1^{er} au 31 janvier 2024 (période 1).
- c) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2023.
- d) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024.
- e) Liste des dépenses Visa pour les mois de novembre et décembre 2023.

Référence : Bordereau de dépenses du 15 février 2024
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

- a) 2024-02-09 – Note - Journée conférences et ateliers dans le cadre du démarrage du comité métropolitain sur la résilience territoriale

Les résolutions E-2024-10 à E-2024-13, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE